

Image not found or type unknown



# Annulation vente immobiliere

Par **celineGER**, le **13/06/2013** à **10:03**

Bonjour,

Nous sommes actuellement entrain d'acheter une maison.  
Nous avons dépassé le délais de présenter une offre de prêt.

Le notaire nous a appelé, en nous disant qu'il allait annuler la vente, mais que nous devons payer 10% du prix de vente du bien immobilier.

Est ce qu'on nous devons payer, alors que nous souhaitons continuer la vente, et ce n'est pas nous qui souhaitons annuler?

Merci par avance.

Cordialement.